



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITEE

TD/B/CN.4/L.8  
6 juillet 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Commission permanente du développement  
des secteurs de services : promotion  
de secteurs de services compétitifs  
dans les pays en développement (Assurances)  
Deuxième session  
Genève, 4 juillet 1994  
Point 8 de l'ordre du jour

[ASSURANCES]

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU DEVELOPPEMENT DES  
SECTEURS DE SERVICES : PROMOTION DE SECTEURS DE SERVICES COMPETITIFS  
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (ASSURANCES) SUR SA DEUXIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 4 au 8 juillet 1994

Rapporteur : M. Sikiru Ogunola (Nigeria)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction . . . . .	1 - 13
I. Examen de l'évolution du marché des assurances Examen des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail Etude d'éléments spécifiques du programme de travail . . . . .	14 - 32
II. Questions d'organisation . . . . .	33 - 36

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué  
aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en  
français, au plus tard le vendredi 15 juillet 1994 à la

Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8106  
Télécopieur : 907 0056  
Téléphone : 907 5656/5655

## INTRODUCTION

1. La Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitif dans les pays en développement (Assurances) a tenu sa deuxième session au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 8 juillet 1994.

2. Au cours de sa session, elle a tenu ... séances plénières formelles et ... séances informelles.

### Déclarations liminaires

3. Le Président a dit que la diversité de la composition de la Commission permanente, constituée de représentants de gouvernements, d'autorités réglementaires et d'entreprises du secteur, contribuerait à façonner les résultats de la deuxième session de la Commission sur les assurances. La Commission avait pour tâche de déterminer l'orientation future des travaux sur les questions à l'ordre du jour et sur le programme de travail de la Commission.

4. Le risque étant un élément intrinsèque de toute entreprise humaine, l'assurance, en tant que mécanisme de transfert de risques, était indispensable au plein épanouissement de l'activité socio-économique. Un développement insuffisant des assurances ralentissait la croissance et le développement.

5. Le secteur des assurances se transformait dans de nombreux pays en développement, sous l'influence des programmes de libéralisation, de privatisation et de réforme. Toutefois, en l'absence de réformes appropriées en matière de réglementation, les mesures de libéralisation risquaient d'être stériles. Le Président a attiré l'attention sur le secteur largement inexploré de l'assurance agricole et sur les possibilités que celle-ci offrait de développer le marché des assurances, tout en apportant plus de stabilité à l'économie rurale. Il escomptait également un débat animé sur l'assurance des catastrophes naturelles et autres.

6. Le Directeur chargé de la CNUCED a dit que les assurances jouaient un rôle important dans l'examen et l'élaboration des politiques concernant le commerce international des services, le développement à long terme et les questions d'environnement. Si le secteur des assurances dans les pays en développement avait fait preuve de résilience dans le passé, il ne pouvait plus se permettre d'ignorer d'autres clientèles et d'autres marchés, en particulier dans le secteur rural et agricole.

7. Les réformes économiques reposant sur des mesures de privatisation et de libéralisation modifiaient le secteur des assurances dans les pays en développement, et tandis que ces changements contribueraient inévitablement à dynamiser les marchés d'assurance et à améliorer leurs perspectives de développement, ils exigeraient également dans chaque pays une amélioration de la réglementation et de la supervision des assurances. Les pays en développement devaient décider si un marché des assurances privatisé et libéralisé continuerait de contribuer à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs sociaux, outre celui d'offrir des services d'assurance.

8. Les pertes considérables occasionnées par des catastrophes naturelles pouvaient compromettre les perspectives de développement de tout un pays. La Commission devait fournir des orientations sur les moyens de remédier à la faiblesse de l'assurance des catastrophes dans les pays en développement. Toujours dans le domaine de l'environnement, le Directeur a attiré l'attention sur la possibilité de recourir à l'assurance de responsabilité pour dommages écologiques pour internaliser les coûts environnementaux. En conclusion, il a dit que l'objectif de la session était de donner des orientations précises aux travaux de la Commission pour la période allant jusqu'à la prochaine session.

9. Le Chef du Programme sur les assurances a dit qu'avec les accords du Cycle d'Uruguay, les assurances faisaient désormais bien partie des grandes questions internationales, ce qui pourrait favoriser une plus large prise de conscience de leur rôle et de leur contribution au développement.

10. Les nombreuses catastrophes naturelles survenues depuis 1970 représentaient la très vaste majorité des pertes assurées. Avec les dommages écologiques, elles constituaient un formidable défi, non seulement pour le secteur des assurances, mais aussi pour les gouvernements qui devaient mettre en place des mesures plus strictes de prévention et de réduction des risques. Si un certain nombre de mécanismes - consortiums, fonds d'indemnisation en cas de catastrophe - avaient été étudiés, une solution définitive restait à trouver, mais il était évident que de par son expérience et ses compétences, le secteur des assurances contribuerait à dégager des solutions possibles.

11. La libéralisation et la mondialisation des assurances étaient riches de promesses et d'enjeux pour tous les marchés, mais dans les pays en développement, les gouvernements devaient trouver un juste équilibre entre les attentes légitimes de leurs producteurs et consommateurs en termes de services

efficaces et abordables et les intérêts à long terme du pays quant à la viabilité d'une industrie nationale des assurances.

12. Le secteur de l'assurance agricole, qui n'était pas sans exercer une influence stratégique sur le développement, offrait aux assureurs des pays en développement la possibilité d'élargir leurs activités dans un secteur où il bénéficiait d'un avantage local par rapport à leurs concurrents étrangers.

13. Enfin, la privatisation et la libéralisation dépendaient d'un cadre cohérent de règles garantissant un fonctionnement équitable de la concurrence, au bénéfice de tous les membres de la société. Il ne suffisait pas d'adapter le cadre réglementaire aux nouvelles conditions; il fallait aussi mettre en place des institutions fortes et compétentes.

Chapitre I

## EXAMEN DE L'EVOLUTION DU MARCHE DES ASSURANCES

EXAMEN DES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'EXECUTION  
DU PROGRAMME DE TRAVAIL

## ETUDE D'ELEMENTS SPECIFIQUES DU PROGRAMME DE TRAVAIL

(Points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour)

Déclarations d'ordre général

14. Le représentant de l'Inde a dit que le nouvel environnement économique avait contribué à un réexamen des cadres directifs et avait eu d'importantes incidences sur les assurances, en particulier par le biais de la libéralisation et de l'internationalisation connexe du commerce des services. Pour procéder à de telles réformes, il fallait réunir un large consensus national et concilier les positions de divers groupes d'intérêts.

15. Vu que 70 % des habitants de l'Inde vivaient dans les campagnes, l'assurance agricole et rurale était d'une grande importance. L'expérience de l'Inde montrait que certaines garanties étaient commercialement viables et s'avéraient prometteuses, alors que d'autres se soldaient systématiquement par des pertes. L'amélioration des régimes existants nécessitait le partage de données d'expérience sur les techniques et les stratégies avec des pays en développement.

16. La mise en valeur des ressources humaines était un autre point important : à ce propos, le représentant a indiqué que l'Inde mettait ses moyens de formation à l'assurance à la disposition de tous les pays membres en développement.

17. Concernant la réglementation et la surveillance, les avantages de la libéralisation risquaient d'être réduits à néant si le dispositif réglementaire n'était pas réaménagé. Il fallait qu'une assistance sur les réformes de ce type soit fournie dans un cadre multilatéral et que celle-ci apporte un appui aux pays en développement dans l'élaboration de dispositions législatives ainsi que la création d'organismes de tutelle et leur renforcement.

18. Pour le porte-parole de l'Union européenne (Allemagne), la principale tâche de la Commission permanente consistait à analyser les possibilités d'étoffer et de consolider le secteur des assurances des pays en développement et à faciliter leur commerce dans ce domaine : les pays de l'Union européenne

étaient pleinement déterminés à contribuer à ce processus dans l'esprit de Carthagène.

19. L'assurance agricole dans les pays en développement, secteur en grande partie "inexploré", méritait une attention particulière pour la bonne raison que, dans la plupart de ces pays, les agriculteurs non assurés formaient le pivot de l'économie mais aussi un élément susceptible d'entraîner une grande instabilité, et qu'ils n'avaient pratiquement pas accès aux facilités de crédit si ce n'est à des conditions usuraires. Il fallait donc que les activités de sensibilisation aillent de pair avec un renforcement des capacités. Le secrétariat de la CNUCED avait fait observer à juste titre que les organismes coopératifs pouvaient intervenir dans une plus large mesure dans ce domaine. Les coopératives avaient eu de tout temps un rôle très important à jouer dans la modernisation agricole et de nombreux projets de coopération avec des pays en développement avaient été mis sur pied au niveau local. Les Etats membres de l'Union européenne étaient résolus à renforcer les activités d'assistance technique et à les intégrer dans les travaux de la CNUCED, comme le demandait l'Engagement de Carthagène.

20. L'assurance des risques majeurs dans les pays en développement offrait des possibilités considérables pour l'avenir et cadrerait avec les efforts visant à prévenir les risques et à relever les normes de sécurité. La CNUCED était membre du comité directeur de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, lancée en 1989, dans laquelle les grandes compagnies de réassurance jouaient un rôle important. La question des différents mécanismes possibles pour l'assurance des risques majeurs, des dégâts écologiques et des catastrophes méritait une attention encore plus grande de la part de la CNUCED. Tout en ayant conscience des contraintes budgétaires, l'Union européenne jugeait souhaitable que celle-ci se concentre davantage sur ce point qui recouvrait divers domaines et semblait être étroitement lié au développement durable. L'Union européenne avait toujours mis l'accent sur le rôle important que la CNUCED pouvait et devait jouer dans le cadre du programme Action 21 et encourageait son secrétariat à étudier de manière plus approfondie ce champ d'activité nouveau et prometteur. L'idée de procéder à une étude complémentaire par pays, dont il était question dans le document TD/B/CN.4/31, était de nature à bénéficier du soutien de l'Union européenne.

21. Le représentant de la Commission de l'Union européenne a dit que l'enquête statistique pour 1983-1990 (UNCTAD/SDD/INS/5) comblait une lacune importante, car les autres enquêtes de ce type excluaient une cinquantaine de pays dont beaucoup comptaient parmi les plus pauvres et n'étaient pas pris en compte dans d'autres sources de données. L'examen de l'évolution en 1989-1993 (UNCTAD/SDD/INS/2/Rev.1) constituait une mine de renseignements et il fallait en poursuivre la publication. Le document relatif à la réglementation et au contrôle des assurances (UNCTAD/SDD/INS/6) montrait clairement ce à quoi l'organisme de réglementation devait s'atteler pour rendre les conditions du marché le plus efficaces possible et assurer une protection des détenteurs de polices d'assurance.

22. L'un des documents les plus importants établi par la secrétariat portait sur la question de la privatisation et de la libéralisation (UNCTAD/SDD/INS/3/Rev.1). Certains pays de l'Union européenne avaient connu un processus de privatisation et de démantèlement des monopoles d'Etat, et l'Union fournissait des concours techniques dans ce domaine aux pays d'Europe centrale et orientale et à ceux de l'ex-Union soviétique dans le cadre des programmes PHARE et TACIS. L'expérience acquise confirmait qu'un marché ne pouvait être libre et sûr pour les compagnies comme pour les assurés que s'il était convenablement réglementé. La liberté d'accès offrait la possibilité de bien répartir les risques et permettait aux marchés locaux de bénéficier de l'assise et des compétences des assureurs internationaux.

23. La mesure dans laquelle le processus de libéralisation pouvait être mené à bien risquait d'être limitée par le degré de développement de chaque pays. L'Union européenne souscrivait à la proposition d'organiser un séminaire de trois jours pour les pays en développement avant la troisième réunion de la Commission permanente.

24. Les importants travaux réalisés au sujet de l'assurance agricole (UNCTAD/B/CN.4/30) fournissaient quelques idées inédites et intéressantes. Pour les projets d'assistance technique envisagés, il était recommandé de faire preuve de pragmatisme.

25. Concernant la documentation, le représentant a jugé important d'assurer une diffusion appropriée des documents de la Commission permanente auprès des assureurs des pays en développement, des ministères des finances et des associations professionnelles.

26. Pour finir, il a réitéré l'observation qu'il avait faite en février 1993, à savoir que les ressources humaines et financières allouées au programme relatif aux assurances étaient insuffisantes pour mener à terme les tâches prescrites en trois ans.

27. Le porte-parole du Groupe asiatique (Singapour) a dit au sujet du point 3 que, ces dernières années, plusieurs pays d'Asie avaient essuyé de lourdes pertes du fait de catastrophes naturelles, une grande partie des dommages n'ayant pas été pris en charge par les assurances. Les réassureurs nationaux et internationaux devaient aider les pays exposés à de telles calamités à mettre en place des mécanismes d'assurance appropriés. La Commission permanente offrait un cadre qui se prêtait à des analyses et à des échanges de vues et de données d'expérience dans ce domaine.

28. Sur le point 4, en ce qui concernait la privatisation et la libéralisation du secteur des assurances, force était de constater que cette branche d'activité jouait un rôle social particulier que beaucoup d'assureurs étrangers n'entendaient pas assumer : aussi fallait-il tenir compte de la nécessité de mettre en place un secteur intérieur des assurances. L'Accord général sur le commerce des services reconnaissait qu'il était indispensable de renforcer les capacités et l'efficacité des branches de services nationales dans les pays en développement et affirmait également qu'un pays ne devait pas être empêché de prendre pour des raisons prudentielles des mesures réglementaires visant à assurer la stabilité de son système de services financiers et d'assurance. Les pouvoirs publics se devaient de créer ou de maintenir un environnement économique qui stimule la croissance du secteur des assurances et qui mette les assureurs locaux sur un pied d'égalité avec leurs concurrents.

29. S'agissant de la réglementation et du contrôle des assurances, de nombreux pays d'Asie avaient mis en oeuvre des politiques de privatisation et de libéralisation, mais les avantages de telles politiques risquaient de ne pas se concrétiser sans une réglementation claire et une surveillance effective. Le Groupe asiatique était donc favorable à des études qui puissent faciliter l'adaptation des systèmes réglementaires et de contrôle aux nouvelles réalités du marché.

30. Sur le point 5 et, plus particulièrement, la question de l'assurance agricole, le Groupe asiatique estimait que le secteur de la production agricole ne devait plus être considéré comme non prioritaire par



les assureurs. Des politiques d'assurance agricole bien conçues permettaient aux agriculteurs d'assumer plus de risques, d'adopter de meilleures techniques et d'utiliser des intrants de bonne qualité car ils étaient indemnisés si des événements indépendants de leur volonté se produisaient. Le lien entre les assurances et le crédit rural était également très important. Dans de nombreux pays d'Asie, les organismes de crédit rural exigeaient déjà une assurance lorsqu'ils consentaient des prêts aux agriculteurs. Les secteurs de l'assurance et de la banque étaient instamment invités à coopérer et à fournir des services plus avantageux aux sociétés rurales.

31. Le Groupe asiatique exhortait les donateurs internationaux et nationaux à épauler les activités de coopération technique visant à mettre sur pied et à introduire des systèmes d'assurance agricole viables dans les pays en développement et, en particulier, dans les moins avancés d'entre eux. L'expérience acquise par les pays en développement comme par les pays développés devait être étudiée de manière plus approfondie dans les travaux de suivi.

32. Le représentant de la Roumanie a dit que le marché des assurances de son pays avait été récemment libéralisé. A l'heure actuelle, 23 compagnies - qu'il s'agisse de sociétés privées ou de coentreprises - desservaient le marché roumain. Une union nationale des compagnies d'assurance et de réassurance de la Roumanie, qui regroupait 13 sociétés, avait été constituée le 20 juin 1994. Son principal objectif était de collaborer et d'entretenir des relations permanentes avec les organes nationaux et internationaux intervenant dans le domaine des assurances.

## Chapitre II

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Ouverture de la session

33. La deuxième session de la Commission permanente du développement des secteurs de services (Assurances) a été ouverte par M. S.V. Mony (Inde), président de la Commission permanente à sa première session.

#### B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

34. A la séance d'ouverture de sa deuxième session, le 4 juillet 1994, la Commission permanente a élu le bureau ci-après :

Président :	M. Fernando Jaime Moscoso Salmon	(Bolivie)
Vice-présidents :	Mme Kirsten Mandrup	(Danemark)
	M. Jorma Heikkilä	(Finlande)
	M. Hermes Silva Nobre	(Uruguay)
	M. Wayoso Prodjowarsito	(Indonésie)
	Mme Capitolina Tourbina	(Fédération de Russie)
Rapporteur :	M. Sikiru Ogunsola	(Nigéria)

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

35. A la séance plénière d'ouverture, le 4 juillet 1994, le Président a appelé l'attention de la Commission sur le fait que, dans les conclusions adoptées à la reprise de la deuxième partie de sa quarantième session au sujet de l'examen et de l'évaluation à mi-parcours des programmes de travail, le Conseil du commerce et du développement avait demandé aux organes intergouvernementaux d'avoir des mandats plus spécifiques ainsi que des objectifs plus réalistes et réalisables et de respecter strictement les directives en vigueur concernant les ordres du jour et la documentation. Par conséquent, il fallait que chaque ordre du jour se limite à deux questions de fond et à une question relative à l'examen des activités se rapportant au programme de travail.

36. La Commission permanente a ensuite adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/CN.4/29), qui était le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen de l'évolution du marché des assurances
4. Examen des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail
5. Etude d'éléments spécifiques du programme de travail :
  - a) Examen d'aspects critiques concernant la législation, la réglementation et la supervision des assurances (voir la section B.1.a) du programme de travail)
  - b) Privatisation et libéralisation du secteur des assurances
  - c) Expansion du secteur des assurances en matière d'assurance agricole et rurale
  - d) Echange de données d'expérience sur l'assurance-crédit
  - e) Réassurance (voir les sections B.1.c) et B.2. du programme de travail)
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente (Assurances)
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission permanente (Assurances) au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente (Assurances)

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter]

E. Questions diverses

[A compléter comme il conviendra]

F. Adoption du rapport de la Commission permanente (Assurances) au Conseil du commerce et du développement

[A compléter]

-----